

Merci de tenir compte de nos nouvelles conditions de règlement  
à compter du 1er OCTOBRE 2023.

## Pour les livraisons de granulés en vrac :

Le règlement est à faire à la livraison au chauffeur.

### - AU COMPTANT :

Par chèque, carte bancaire ou virement à encaisser immédiatement (virement non accepté en cas de première livraison).

- **EN PLUSIEURS FOIS** (2 ou 3 ou 4 fois) par carte bleue par l'intermédiaire de la [plateforme ALMA](#). Si vous optez pour ce paiement il faudra remettre au chauffeur lors de la livraison un **chèque de caution de la somme totale** que nous détruirons une fois l'opération effectuée. Les frais à votre charge pour ces opérations sont :

- Pour un paiement en 2 fois : de 50 à 4 000 € : **0.78 %**

-

- Pour un paiement en 3 fois : de 50 à 4 000 € : **1.59 %**

-

- Pour un paiement en 4 fois : de 50 à 4 000 € : **2.39 %**

-

Un lien valable 72h vous sera envoyé avec la facture par mail, ou vous pourrez payer par téléphone en appelant le secrétariat. Nous ne prendrons plus plusieurs chèques à encaisser ultérieurement, cette facilité sera remplacée par le règlement en plusieurs fois de la plateforme ALMA.